

DÉFINITION DE LA PROFESSION

La physique médicale est une branche de la physique qui a pour objet les applications de cette science à la médecine, particulièrement au diagnostic et au traitement de la maladie humaine.

Le physicien médical exerce sa profession dans différents domaines d'intérêt, dont le traitement du cancer au moyen du rayonnement ionisant (radio-oncologie), l'imagerie diagnostique par rayon X, l'imagerie diagnostique au moyen de radio-isotopes (médecine nucléaire), l'imagerie médicale, ainsi que l'étude des risques que représentent les rayonnements et les moyens de protection contre les rayonnements (radioprotection).

PROGRAMME DE FORMATION

Un baccalauréat en physique ou en génie physique et des études universitaires de 2e et de 3e cycle en physique médicale fournissent les connaissances de base en anatomie, en physiologie, en génétique et en biochimie, qui sont nécessaires pour devenir physicien médical. Les études de 2e et de 3e cycle sont axées surtout sur la physique, principalement la physique du rayonnement.

Les programmes en 2e et 3e cycle de formation en physique médicale sont offerts dans trois universités, soit :

- ✓ L'Université Laval (programme de maîtrise et de doctorat en physique – physique médicale);
- ✓ L'Université McGill (programme de maîtrise et de doctorat en physique médicale);
- ✓ L'Université de Montréal (programme de maîtrise et de doctorat en physique – physique médicale).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de bourses aux étudiants à la maîtrise et au doctorat vise à améliorer l'attraction et la rétention des physiciens médicaux ainsi qu'à satisfaire les besoins de recrutement des établissements de santé et de services sociaux du Québec.

BOURSES ATTRIBUÉES

Pour 2024-2025, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) finance au total quatre bourses aux étudiants à la maîtrise et au doctorat, soit de 34 000 \$ à la maîtrise ou 51 000 \$ au doctorat. Ces bourses sont remises sous forme de versement annuel de 17 000 \$.

PROGRAMME DE PARRAINAGE

L'Université voit à l'assignation de l'étudiant à un établissement parrain dans lequel le stage sera réalisé. Elle sélectionne aussi les candidats les plus aptes à recevoir ces bourses et disposés à œuvrer dans un des centres de traitement de radio-oncologie des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec.

ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse en physique médicale doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et résider au Québec;
- Être inscrits dans un programme de formation universitaire de niveau maîtrise ou doctorat en physique médicale.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le versement de la bourse est conditionnel à :

- ✓ Un engagement écrit de l'étudiant à la maîtrise à travailler deux ans à temps complet dans un des centres de traitement de radio-oncologie d'un établissement du RSSS, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a reçu la bourse;
- ✓ Un engagement écrit de l'étudiant au doctorat à travailler trois ans à temps complet dans un des centres de traitement de radio-oncologie d'un établissement du RSSS, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a reçu la bourse;
- ✓ L'obtention d'un diplôme d'études requis.

Un étudiant qui a bénéficié de la bourse à la maîtrise ne peut pas obtenir une bourse au doctorat. Aucun report de l'engagement ne sera envisagé pour un étudiant qui a terminé ses études à la maîtrise et qui décide de poursuivre au doctorat.

Un étudiant ayant bénéficié de la bourse en première année de maîtrise et décide de faire un passage accéléré au doctorat pourrait bénéficier de la bourse. Cependant, le total cumulé au doctorat et à la maîtrise ne devra pas dépasser trois années de bourse. En d'autres termes, l'étudiant pourrait bénéficier d'une bourse de trois années incluant l'année passée à la maîtrise et deux années au doctorat. La bourse accordée pendant l'année pour le passage accéléré au doctorat fera partie des quatre bourses en physique médicale accordées annuellement par le MSSS.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

- ✓ Un formulaire d'engagement doit être rempli et acheminé à l'université visée.
- ✓ Le formulaire est disponible sur le site « Métiers et professions ».

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'administration courant du programme se présente comme suit :

1. Au plus tard, en juillet de chaque année, le MSSS informe le responsable du département de physique médicale des universités des dispositions de ce programme de bourses.
2. En septembre, les universités transmettent au MSSS les candidatures sélectionnées.
3. En octobre, le MSSS transmet aux universités les lettres de confirmation des boursiers et, le cas échéant, verse les montants octroyés.

ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ

- ✓ Verser la bourse au candidat;
- ✓ Fournir un calendrier de versements aux candidats boursiers.

EN CAS D'ABANDON OU D'ÉCHEC DES ÉTUDES

Exemples de situations possibles	Effet
Abandon ou échec du programme d'études en cours de formation	Remboursement du total des sommes reçues au moment de l'abandon
Échec d'un cours ou d'un stage	L'étudiant doit aviser l'établissement et le cours ou le stage pourra être repris et aura pour effet de retarder la diplomation et par le fait même le début de la période d'engagement.
Absence de plus de 30 jours pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, si une absence prévue à la convention collective de plus de trente (30) jours survenait, cela prolongerait la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalente à celle de l'absence.
Départ pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, l'employé qui démissionne avant la fin de son engagement doit rembourser la bourse reçue au prorata du temps restant à sa période d'engagement.
Autres cas	Voir l'établissement parrain.

Identification

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro d'assurance sociale :

Ville :

Date de naissance

Code postal :

Province :

N° d'employé (si
déjà à l'emploi)

Téléphone :

Courriel
personnel :

Courriel
Universitaire :

Déclaration d'engagement à fournir des services

Je soussigné

Je déclare faire une demande pour la bourse d'études en physique médicale, niveau maîtrise, pour l'année 2024-2025

Je déclare faire une demande pour la bourse d'études en physique médicale, niveau doctorat, pour l'année 2024-2025

Si j'obtiens la bourse demandée, je m'engage à offrir au terme de mes études, **deux (2) années ou trois (3) années de services à temps complet, le cas échéant**, dans un des centres de traitement de radio-oncologie d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

L'établissement de santé et de services sociaux choisi est :

Si je manque à l'un de mes engagements, je devrai rembourser à l'établissement parrain, selon les modalités prévues au programme de bourse d'études, le montant de la bourse ou la partie de ce montant calculé proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé.

Suivi de la période d'engagement

Je m'engage à fournir annuellement au MSSS tous les renseignements exigés dans le cadre du suivi effectué au regard de mon engagement comme boursier ou boursière, et ce, jusqu'à ce que la période d'engagement soit entièrement complétée.

Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernés à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

Changement d'adresse

Je m'engage à aviser l'établissement universitaire qui m'a octroyé la bourse, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Signatures

Signé à (Ville) :

Date :

Signature du candidat : _____

Signature du représentant ou de la représentante de l'université :

Nom en lettres moulées

Date